

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 septembre 2020 à 20 Heures 30

Convocation en date du 15 septembre 2020.

Étaient présents : 18

Absents excusés : 4

Absents : 1

Secrétaire de Séance : DANJOU Danièle

- 1) RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE, Monsieur David NICOLAS ET LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, Monsieur Hervé DOUTEZ :

Echange entre les conseillers et les représentants de la Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel Normandie pour établir un partenariat entre les 2 structures.

Les sujets abordés : la revitalisation des bourgs : l'habitat, le commerce ; l'avenir du centre de formation (Immeuble ex-collège) ; le pôle de santé et l'arrivée de nouveaux professionnels de santé ; les zones d'activités et leurs extensions ; les logements communautaires et leur gestion ; la mobilité ; la réactivité des services.

- 2) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL – SERVICE TECHNIQUE :

En raison du départ à la retraite de Monsieur Jean-Claude THIERRY au service technique, et d'un surcroît de travail, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Autorise Mme le Maire à créer un emploi temporaire d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020 pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux pendant 3 mois renouvelable une fois.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint technique au 1^{er} échelon.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- ❖ Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affaire.

- 3) FIXATION DES LOYERS POUR LES 2 MAISONS CONSTRUITES Route de Ferrières « La Butte Rouge1 » Commune déléguée du TEILLEUL :

Fin chantier prévu : décembre 2020

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

fixe les loyers mensuels de ces 2 habitations, comme suit :

- T3 : 500 €
- T4 : 595 €

- 4) POLE DE SANTE DU TEILLEUL – ACCUEIL DES NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE :

En raison de la difficulté à recruter des professionnels de santé et la nécessité d'informer rapidement les intéressés des avantages financiers possibles,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, les conditions d'accueil de nouveaux professionnels de la Santé :

- Prise en charge des loyers d'habitation pour loger leur famille sur le territoire de la commune pendant 6 mois pour un montant mensuel maximum de 750 € pour les professionnels suivants : médecin ; kinésithérapeute ; dentiste.

Observations :

Lors de l'accueil du docteur RIOS, la commune avait pris en charge les loyers d'habitation pendant 6 mois, pour un loyer mensuel de 750 €.

La prise en charge des loyers du pôle de santé et des frais fonctionnement de la structure sont du ressort de la Communauté d'agglomération ayant l'exclusivité de la compétence.

5) SUBVENTION A L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DU TEILLEUL – MISE A DISPOSITION DES ANIMATEURS SPORTIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Des animateurs sportifs de la communauté d'agglomération sont mis à disposition à 2 associations du Teilleul : le Tennis de Table et le Hand Ball.

Soit :

- Tennis de table : 3,5 heures par semaine sur 30 séances, 2 211 €.
- Handball : 1 heures par semaine sur 30 séances, 574 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à l' Association Tennis de Table Teilleulais : 2 211 € qui a acquitté cette dépense.

Observation : La commune reçoit chaque année de la communauté d'agglomération qui assurait cette compétence avant le 1^{er} janvier 2019, la somme qui correspond à cette dépense par l'intermédiaire de la clect (commission locale d'évaluation des charges transférées).

6) AVENANT A LA CONVENTION D'ENLEVEMENT DES DECHETS ASSIMILES AUX DECHETS MENAGERS – ATELIER TECHNIQUE – AJOUT DU RELAIS INFORMATION SERVICE :

En raison du transfert à compter du 1^{er} janvier 2020, de la communauté d'agglomération à la commune, du relais information service sis « l'hôtel Morton » Commune déléguée du Teilleul, la prise en charge de la dépense d'enlèvement des ordures ménagères doit être intégrée à la convention communale pour l'atelier technique soit un bac de 770 Litres en plus en haute saison collecté une fois par semaine, soit un coût de 693 € par an.

Cette dépense est reversée par la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) à la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification de la convention d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers de l'atelier technique pour intégrer les ordures ménagères du R.I.S..
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant.

7) CONVENTION DE PARTENARIAT « VILLE EN SCENE » :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat « Villes en scène » pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023.

L'objet de la présente convention triennale est de rappeler les principes du partenariat, les préalables et les engagements de part et d'autre.

Le dispositif permet de proposer des spectacles professionnels, que le Département soutient à travers une participation financière et une aide matérielle. Chaque commune se donne les objectifs et moyens nécessaires à la réussite de cette action à travers un budget suffisant, la désignation d'une personne référente, une mise en œuvre technique et la coordination d'une équipe locale opérationnelle.

Observation : Les spectacles sont de qualités et permettent de promouvoir la commune du Teilleul avec du public de tout horizon.

8) DELIBERATION POUR FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES :

Les élus municipaux disposent d'un droit à la formation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- * agrément des organismes de formations ;
- * dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune.
- * répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

9) DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE :

A la demande de la délégation militaire départementale de la Manche, Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, Désigne :
- M. Serge HEURTIER-GUEGUEN comme conseiller municipal en charge des questions de défense.

10) AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG D'HEUSSE – PLAN D'AMENAGEMENT DEFINITIF :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux ainsi présentés sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Descriptif des travaux :

Réfection de la bande de roulement par le département, à l'intérieur du bourg, à partir des entrées de bourg, pour un coût de 61 350 € ht.

Travaux à charge de la commune :

Aménagement permettant de sécuriser des déplacements des piétons.

Aménagement des entrées de bourg.

Réfection des parkings.

Aménagement du carrefour dangereux avec un marquage au sol (RD 602/CR n°20).

Coût de l'opération : 165 000 € ht.

Observations : Accord des subventions au titre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) pour : 35 530 € et les amendes de police pour : 21 482 €.

Planning : Notification des marchés de travaux : fin novembre.

11) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : 29 octobre 2020 à 20 heures.
- Vœux du maire : Samedi 16 janvier 2021 à 19 heures.
- Lecture des mots de la boîte à idées. Demande de structures pour les adolescents.
- Présentation du projet Ecovillage sis Route de Ferrières « La Butte Rouge » Commune déléguée du Teilleul.
- Le repas des aînés sur la commune déléguée d'Heussé sera reporté en raison du Covid19 vu qu'il n'est pas possible de respecter les mesures barrières dans la salle d'Heussé.
- Baisse des effectifs à l'école du Teilleul. 108 élèves.
- Réouverture de 2 magasins Commune déléguée du Teilleul : ex local des vétérinaires, place du champ de foire : dépôt vente de vêtements ; ex pizzeria, rue Beauregard : épicerie Bio.
- Distributeur à pizza, Rue Guillaume Morel Le Teilleul.
- Remerciement pour la subvention de la commune : La ligue contre le cancer ; Amicale Cycliste Teilleulaise.
- Don du Sang : Recherche donneurs. Collecte à la Salle de la Basse-Porte Le Teilleul les vendredis 25/9 et 4/12. L'âge de 18 à 71 ans. Carte nationale d'identité obligatoire.
- Recherche un porteur de projet pour le local rez-de-chaussée ex-librairie Commune déléguée du Teilleul. Actionner les réseaux sociaux.
- Inauguration de l'aire de camping-cars le 12 octobre (Arrivée de 25 camping-caristes). 10 emplacements.
- Le 3 octobre, dernier marché du terroir au Teilleul.
- Marché hebdomadaire du Jeudi : Pourquoi sur la rue et non sous les halles. Les installations électriques et eau potable sont sur la rue. Toute modification du périmètre doit faire l'objet d'une concertation avec les structures syndicales des commerçants. Attention à ne pas isoler les commerces situés en dehors de la place du champ de foire.
- Présentation des commissions permanentes de la communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie.
- Il est demandé d'installer la boîte à idées dans un lieu neutre. Il est proposé la boîte aux lettres de la mairie sous le porche.

Séance levée à 0 heure.